

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)
AUPRÈS DU C.N.P.E. DE CATTENOM**

**DU 2 AVRIL 2019
AU CNPE DE CATTENOM**



Étaient présents :

- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département, Conseillère Départementale du canton de Yutz,
- Mme Nicole CORTESE, représentant M. Guy KREMER, Maire de Boust et représentant de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE),
- M. Damien ZIEGLER, représentant M. Patrick LUXEMBOURGER, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Terville,
- M. Jean-Pierre HOËL, représentant M. Patrick LUXEMBOURGER, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Terville,
- M. Jean-Luc NIEDERCORN, Représentant de la CC Bouzonvillois Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen,
- M. Jean KIEFFER, Représentant de la CC de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner,
- M. Bernard ZENNER, Représentant de la commune de Cattenom, 1^{er} Adjoint au Maire,
- M. Michel SCHMITT représentant M. Justin CONRADT, CCCE, Maire de Breistroff-la-Grande,
- M. Marc TABOURET, Représentant de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV) Moselle,
- M. Marcel PHILIPPON, Représentant de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Daniel TROUILLOT, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CFE-CGC,
- M. le Commandant DENISAN, représentant le Colonel VALLIER, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- M. Thierry BONNET, Sous-Préfet de Thionville,
- M. Olivier GIROD, Directeur de Cabinet du Préfet de la Moselle
- M. Fabrice LEONI, Directeur des Sécurités, Préfecture de la Moselle,
- M. Sylvain GENY, Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), Préfecture de la Moselle,
- M. Kevin MORIN, SIDPC, Préfecture de la Moselle,
- M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom,
- M. Antoine FRENOY, Chef de mission communication du CNPE de Cattenom,
- Mme Coralie DUPONT, Mission communication du CNPE de Cattenom,
- Mme Virginie BORDIN, Mission communication du CNPE de Cattenom,
- M. Quentin BAUDUIN, Ingénieur au CNPE de Cattenom,
- M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN),
- Mme Hélène TOBOLA et Mme Patricia SCHIFFMACHER, ARS Moselle,
- M. Andreas LUDWIG, Adjoint au Maire de Trèves,
- M. Johannes HILL, Mairie de Trèves,
- Mme Myriam HEIRENDT, représentant M. Guy BLEY, Haut-Commissaire Adjoint à la Protection Nationale (HCPN) du Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Roger SPAUTZ, Représentant de Greenpeace Luxembourg,

Assistaient également :

- M. Abdelkrim CHEHAIBOU, Directeur Général de l'Institut de Soudure à Yutz,
- M. Frédéric CHAUSSEMIER, Directeur opérationnel Nord-Est de l'Institut de Soudure de Yutz,
- M. le Chef d'Escadron Hugo DORLIN, Commandant de compagnie du groupement de gendarmerie départementale de la Moselle, basée à Thionville,
- Mme Anne-Laure MACLOT, Secrétaire de la CLI,

Etaient excusés :

- M. Patrick WEITEN, Président de la CLI, Président du Département, canton de Yutz,
- M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle,
- Dr. Khalifé KHALIFE, Conseiller Régional Grand Est,
- Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est, Conseillère Départementale – canton de Metzervisse,
- M. Pierre ZENNER, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse,
- M. Laurent STEICHEN, Vice-Président du Département – canton de Bouzonville,
- Mme Katia MULLER, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville,
- Mme Pauline LAPOINTE-ZORDAN, Vice-Présidente du Département – canton de Thionville,
- M. Olivier RECH, Conseiller Départemental du canton de Thionville,
- Mme Katia GENET-MAINCION, Vice-Présidente de la CCCE, Maire de Berg-sur-Moselle,
- M. Denis BAUR, Vice-Président de la CCCE, Maire de Kanfen
- M. Jean WAGNER, Représentant de la CCCE, Maire de Gavisse,
- Mme Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, Représentante de la CCCE, Maire de Fixem,
- M. Gérard GUERDER, Vice-Président de la CCCE, Maire de Rodemack,
- M. Patrick BECKER, Vice-Président de la CA « Portes de France – Thionville » CAPFT, Maire de Kuntzig,
- M. Jean KLOP, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Manom,
- M. Henri BOGUET, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Fontoy,
- M. Marc FERRERO, Assesseur à la CAPFT, Maire d'Havange,
- M. Patrice COSTA, Représentant de l'Institut Européen d'Ecologie,
- Dr. Bernard PY, Président de l'Association de Sauvegarde pour la Vallée de la Moselle,
- M. Patrick MANGENOT, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CFDT,
- M. Stéphane VOGEL, Représentant de l'Unité Départementale Moselle FO,
- M. Jean-Luc HAGEN, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CGT,
- M. Marc HOVER, Directeur Général des Services du Département de la Moselle,
- Mme Anne RIBAYROL-FLESCHE, Vice-Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental Grand Est,
- M. Serge FEBVRE, Membre titulaire à la CCI de Moselle, Vice-Président « Commerce »
- Mme Marie-Laurence HERFELD, Représentante de la Chambre d'Agriculture de la Moselle,
- Dr Jean-Paul MERLIN, Représentant du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins,
- M. Hervé VANLAER, Délégué territorial de l'ASN,
- M. le Landrat SCHARTZ, Landkreis Trier-Saarburg,
- Mme Daniela SCHLEGEL-FRIEDRICH, Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern,
- M. Thomas SEILNER, Agent expert du Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs du Land de Sarre,
- M. Dan BIANCALANA, Représentant du SYVICOL, Echevin de la ville de Dudelange,
- M. Jean-Paul DONDELINGER, Bourgmestre de la commune d'Aubange,

- M. Stéphane COOLS, Spécialiste des questions internationales au Ministère de l'Environnement de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal de la Wallonie,
- M. Didier OSSEMOND, Président du GIM'Est.



Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, ouvre la séance à 14h12 en accueillant les participants.

Puis, elle salue M. Abdelkrim CHEHAIBOU, Directeur Général et M. Frédéric CHAUSSEMIER, Directeur opérationnel Nord-Est de l'Institut de Soudure à Yutz.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLI du 16 octobre 2018

Le compte rendu de la réunion de la CLI du 16 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan des activités de 2018 et projets de 2019 du CNPE de Cattenom

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole successivement à M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de l'ASN de Strasbourg afin qu'ils présentent le bilan des activités de 2018 et les projets pour 2019 (voir diaporamas correspondants).

M. Thierry ROSSO souligne le fait qu'EDF a comme projet industriel de poursuivre le fonctionnement des réacteurs de la centrale de Cattenom jusqu' à 60 ans, sous réserve que les autorisations lui soient données par l'ASN au fil des visites décennales.

A l'issue de la réunion, M. Roger SPAUTZ demande une précision concernant l'économie de 30 millions de tonnes de CO₂ rejetés dans l'atmosphère. Il souhaite savoir avec quelle autre énergie vaut cette comparaison.

M. Thierry ROSSO répond qu'il s'agit du charbon.

M. Roger SPAUTZ souhaite par ailleurs revenir sur le sujet des manchettes thermiques évoqué lors de précédentes réunions. L'origine de l'usure de ces manchettes était inconnue, ainsi, il souhaite savoir si de nouvelles informations sont disponibles à ce jour à ce sujet.

M. Pierre BOIS explique que le phénomène est complexe et repose à la fois sur les dynamiques de fluides dans la cuve et sur la rotation des manchettes dans leur logement. Il ajoute que l'ASN a pris acte des critères à partir desquels la situation est acceptable du point de vue de la sûreté, et a défini les obligations d'analyse et de caractérisation du phénomène lorsque les niveaux d'usure mesurés lors des contrôles dépassent certains seuils. Des mesures d'altimétrie (indiquant l'usure) sont obligatoires pour tous les arrêts à venir. En ce qui concerne les réacteurs non contrôlés encore, des essais de manœuvrabilité des grappes continuent d'être menés afin de s'assurer de la disponibilité des fonctions de contrôle et de sûreté des grappes. Il conclut en affirmant que le problème est maîtrisé en ce qui concerne

les autorisations de redémarrage suite aux arrêts, mais que l'affaire n'est pas entièrement close sur le plan de l'analyse détaillée du phénomène, et mérite encore des approfondissements.

M. Thierry ROSSO ajoute que le temps de chute de grappe est maîtrisé, et que le quatrième réacteur a été arrêté chaque mois entre septembre et mi-janvier pour vérifications.

3. Le partenariat entre le CNPE de Cattenom et l'Institut de Soudure à Yutz, relatif aux actions de contrôle non destructif des activités nucléaires

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Frédéric CHAUSSEMIER, Directeur opérationnel Nord-Est de l'Institut de soudure afin qu'il présente le partenariat entre le CNPE de Cattenom et son établissement en matière de contrôle non destructif des activités nucléaires (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la réunion, M. Marc TABOURET s'interroge sur le degré de contrôle par l'ASN de l'Institut de soudure.

M. Frédéric CHAUSSEMIER explique que l'Institut de soudure est régulièrement contrôlé par l'ASN en ce qui concerne son activité de radiographie industrielle, ce qui certifie le bon usage des sources radioactives qui leur sont confiées. Il ajoute que l'Institut intervient sur des CNPE à la demande d'EDF ou de chaudronniers tuyauteurs.

M. TABOURET demande par ailleurs si le traitement des déchets est réalisé par le CNPE ou non.

M. CHAUSSEMIER répond que le traitement des déchets est effectué par une société nommée ACTEMIUM, qui appartient au groupe VINCI, et a son siège en région parisienne. Cela représente 80 sources régulièrement maintenues et rechargées par ACTEMIUM.

4. Evénements sur l'échelle INES relatifs :

- **à l'indisponibilité d'un des moteurs diesels de secours de l'unité de production n°3** (déclaration au niveau 1 le 2 janvier 2019)
- **au défaut du dispositif de graissage d'une pompe sur l'unité de production n°4** (déclaration au niveau 1 le 12 février 2019)
- **à la contamination externe d'un intervenant à l'avant-bras** (déclaration au niveau 1 le 26 février 2019)

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole successivement à M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de l'ASN de Strasbourg afin qu'ils présentent les trois événements de niveau 1 sur l'échelle INES intervenus au CNPE entre octobre 2018 et mars 2019 (voir diaporamas correspondants).

A l'issue de la présentation concernant l'indisponibilité d'un des moteurs diesels de secours de l'unité de production n°3, M. Roger SPAUTZ demande s'il existe des prescriptions au sujet de ces diesels de secours et quel est l'intervalle entre deux essais.

M. Thierry ROSSO cite le chapitre 9 des règles générales d'exploitation, qui définit le programme d'essais auquel doit satisfaire un diesel de secours. Il élargit en expliquant que

le programme d'essais dans son ensemble est détaillé, ce qui permet de faire la démonstration de la disponibilité d'un matériel.

La discussion s'oriente alors sur la distinction avec les Evènements Significatifs de Sûreté de niveau 0 sur l'échelle INES, qui sont des écarts sans importance du point de vue de la sûreté.

Pour illustrer un tel évènement de niveau 0, M. Thierry ROSSO donne l'exemple d'un essai devant être réalisé chaque mois. Dans le cas où l'essai mensuel serait réalisé 24 heures trop tard, les critères ne seraient pas atteints et une déclaration de niveau 0 serait faite, car l'organisation qualité n'aurait pas permis de respecter ce qui était prévu.

5. Les acquisitions foncières d'EDF autour du CNPE de Cattenom

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Thierry ROSSO, Directeur du CNPE de Cattenom afin qu'il évoque le sujet des acquisitions foncières d'EDF autour du CNPE de Cattenom, suite à sa parution dans la presse régionale.

M. Thierry ROSSO confirme qu'EDF achète des terrains en ce moment, dans le cadre d'un remembrement, ce qui consiste à racheter des parcelles isolées au milieu d'une propriété lui appartenant.

Les parcelles rachetées autour du CNPE de Cattenom s'inscrivent dans la continuité d'une démarche engagée en 2013, et il s'agit aujourd'hui du rachat de 4 ha. Globalement, 20 ha seront à terme acquis par la Centrale de Cattenom.

Il mentionne qu'EDF a besoin de foncier pour ses futurs projets décarbonés. L'entreprise est impliquée dans la transition énergétique, dans le contexte de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Elle souhaite diversifier ses sources de production d'électricité décarbonée. Ainsi, EDF a besoin de place pour organiser la durabilité de ce mix décarboné, qui passe par le développement du nucléaire (avec un objectif de 50 % d'électricité d'origine nucléaire en 2035), mais aussi par l'éolien, la biomasse et le solaire. A titre d'exemple, il indique que 30 Gigawatts de solaire nécessitent 30 000 ha de surface. Ainsi, il considère qu'il est plus intéressant de racheter potentiellement des parcelles autour des sites EDF déjà implantés, que d'occuper de nouveaux sites vierges comme le Larzac.

6. L'équilibre entre les biocides et la gestion du risque lié aux légionelles

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Quentin BAUDUIN, Ingénieur environnement au CNPE, afin qu'il présente l'équilibre entre l'utilisation de biocides et la gestion du risque lié aux légionelles (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, Mme la Vice-Présidente souhaite connaître la période à laquelle la CLI sera consultée à ce sujet.

M. Pierre BOIS estime que la consultation de la CLI interviendra fin 2019.

M. Roger SPAUTZ souhaite savoir si la consultation sera transfrontalière.

M. Pierre BOIS répond que la consultation sur le projet de décision de l'ASN sera publique, les membres transfrontaliers pourront donc y répondre. Les dispositions

réglementaires ayant évolué, un complément d'information sera apporté dans le cadre du compte rendu de la CLI.

Complément apporté postérieurement à la réunion de la CLI : le nouvel article R.593-38 du code de l'environnement remplace les dispositions antérieures de l'article 18 du décret du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base, mais il en a conservé les principales modalités de procédure relatives aux modifications des prescriptions à caractère technique.

Cet article précise ainsi que pour ce type de procédure, l'ASN transmet le projet de prescriptions ainsi qu'un rapport de présentation au préfet et à la CLI. Le préfet les transmet au CoDERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) et peut solliciter son avis, auquel cas l'exploitant est invité à assister à la réunion correspondante du CoDERST, de même qu'un représentant de la CLI, qui peut alors s'y faire entendre dans les mêmes conditions. Par ailleurs la CLI peut adresser ses observations à l'ASN dans un délai de trois mois à compter de la transmission du projet de prescriptions. Enfin, à l'issue de la procédure, l'article prévoit que *« si l'autorisation de création de l'installation a fait l'objet de la procédure de consultation des autorités compétentes d'un Etat étranger, le préfet, à la demande de l'autorité, informe ces autorités de celles de ces prescriptions qui concernent l'impact de l'installation sur le territoire de cet Etat. »*

M. Andreas LUDWIG se questionne sur l'impact éventuel des 300 tonnes de rejet annuel en chlorures sur la Moselle, utilisés afin de traiter les tours de refroidissement et réduire le risque de prolifération de légionelles. Il informe que les élus de sa circonscription se réuniront prochainement pour évoquer ce sujet et ses conséquences. Par ailleurs, une augmentation significative des rejets annuels en chlorures est annoncée, mais il espère qu'elle prendra en compte l'acceptabilité de ces flux par le milieu naturel. Ce point du processus d'instruction concentre l'attention de ses collègues allemands, la Moselle contenant déjà plusieurs substances chimiques, dont les chlorures.

M. Thierry ROSSO répond que la demande d'augmentation des limites de rejet pour assurer la maîtrise du risque légionelles prend bien en compte l'acceptabilité des rejets sur l'environnement.

7. L'élargissement du Plan particulier d'intervention (PPI) à 20 km et nouvelle campagne d'iode dans ce périmètre

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Sylvain GENY, Directeur du SIDPC de la Préfecture de la Moselle, afin qu'il présente l'élargissement du PPI à 20 km et la nouvelle campagne d'iode dans ce périmètre (voir diaporama correspondant).

M. Sylvain GENY explique que la planification et l'information seront renforcées dans les 20 km, même si les mesures dans la réalité iront au-delà si nécessaire. Dans la nouvelle doctrine post-Fukushima, une phase immédiate d'évacuation peut être engagée, sur ordre du préfet, dans un rayon de 5 kilomètres autour du CNPE. Le retour d'expérience de Fukushima a montré que beaucoup d'évacuations au Japon ont été décidées par les Maires, de manière isolée, ce qui n'est pas souhaitable.

Mme la Vice-Présidente invite les Maires à se rendre à la réunion du 3 avril relative à la campagne d'information sur la distribution d'iode stable organisée pour le territoire de Thionville. La CLI sera aussi impliquée et pourra mener toute initiative qu'elle jugera utile.

Elle ajoute que le décret du 14 mars 2019, entré en vigueur le 1^{er} avril, implique l'intégration de membres de la Grande Région, non plus avec un statut d'observateur, mais comme membres avec voix délibérative. Par ailleurs, le collège des associations devra également compter des membres transfrontaliers. La CLI va procéder à une recherche de partenaires transfrontaliers dans un premier temps. Elle indique que les partenaires actuels demeureront membres de la commission.

Par ailleurs, la constitution d'un bureau est désormais inscrite dans le décret. Ce bureau, présidé par la Vice-Présidente de la CLI, sera chargé d'organiser les travaux de la commission et comprendra au moins un représentant de chacun des collèges. Les candidats pour siéger au bureau sont invités à se manifester par mail à l'attention de la secrétaire de la CLI. Un vote sera organisé au besoin.

M. Thierry ROSSO souhaite faire part de son expérience dans le cadre d'un de ses mandats précédents, en tant que Directeur du CNPE de Fessenheim. Le Maire d'Heiteren, M. Dominique SCHMITT, avait décidé de travailler au-delà du périmètre PPI et de diffuser la culture du risque à ses administrés. Les communes étant confrontées à plusieurs risques (naturels, technologiques, chimiques, inondations..), le Maire a considéré que le PPI était une façon d'acculturer sa population aux risques, pour lui éviter d'être dépourvue le moment venu. Il avait en outre identifié les compétences disponibles dans sa commune (médecins, secours, personnes à mobilité réduite, habitants ayant besoin d'un traitement médical soutenu).

M. Sylvain GENY informe la CLI que lors des réunions sur l'iode en Préfecture seront présents l'Agence Régionale de Santé, ainsi que des pharmaciens et des médecins, qui répondront aux interrogations des Maires.

Pour illustrer l'intérêt de ces réunions et de la distribution d'iode, M. GENY établit une comparaison avec les établissements recevant du public (ERP). Ces derniers contiennent tous des extincteurs, ce que ne signifie pas que le risque incendie est plus important. Il s'agit dès lors plutôt d'une mesure préventive.

M. Andreas LUDWIG confirme que la prévention est indispensable. Il considère que les communes étrangères de la Grande Région doivent également prendre en compte le risque nucléaire.

Il s'interroge par ailleurs sur les raisons de ce périmètre à 20 km. Et compte tenu de la panique certaine dans pareil cas, comme l'ont montré les catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima, il aimerait savoir comment préparer la population à une évacuation, et comment peuvent-être gérés le transport et la circulation de la population.

M. Sylvain GENY explique que le consensus européen des autorités HERCA-WENRA¹, qui s'est inspiré du retour d'expérience de Fukushima, repose sur un périmètre de 20 km. Au niveau international, la recommandation est identique.

M. le Sous-Préfet de Thionville complète en expliquant que 20 km est un périmètre de planification. En cas d'accident, le contexte local sera pris en considération et les décisions concerneront soit un périmètre moindre, soit plus important que 20 km.

¹ HERCA-WENRA : HERCA (Autorités de radioprotection européennes) et WENRA (Autorités de sûreté européennes).

M. Thierry ROSSO file la métaphore de l'extincteur et affirme que pour éviter un incendie, il faut empêcher les grosses charges calorifiques, avoir un bâtiment aux normes, et bien sûr disposer d'un extincteur. Il évoque en outre la force d'action rapide du nucléaire (FARN), la sécurité civile sur site, et la source froide de la retenue du Mirgenbach, servant de tampon avant retour des rejets dans la Moselle. Toutes ces mesures servent à ne jamais avoir à recourir à l'extincteur, tout en sachant qu'il est disponible si besoin.

M. Roger SPAUTZ demande à ce que l'outil OPAL, créée par l'IRSN, puisse être présenté lors d'une prochaine réunion de la CLI.

8. Points divers concernant la CLI

Mme la Vice-Présidente présente le rapport d'activité et le rapport d'exécution budgétaire de la CLI pour l'année 2018 en mettant quelques points en exergue :

- 1) Groupe de travail des CLI transfrontalières : en octobre 2018, un échange a eu lieu avec les collègues des CLI transfrontalières sur la **nouvelle doctrine française en termes de gestion des populations lors de crise nucléaire**. Un retour d'expériences de l'accident de Fukushima a été évoqué par un représentant du Ministère de l'Intérieur, le Colonel DOMENEGHETTI, en présence de la Préfecture de la Moselle.
- La Vice-Présente remercie les membres de la CLI qui ont répondu à des **interviews** sur demande de l'ANCCLI : M. Bernard ZENNER, 1^{er} adjoint à Cattenom et M. Thomas SEILNER du Ministère de l'Environnement sarrois. Ces interviews s'inscrivaient dans deux démarches. Une première campagne d'interviews a été organisée dans le cadre du **renouvellement de la convention pluriannuelle entre l'ASN et l'ANCCLI**, il s'agissait de formuler des propositions pour améliorer le cadre de collaboration entre l'ASN et l'ANCCLI. Une seconde étude a été **lancée par l'IRSN au sujet de la démarche ACN²**, impulsée en 2008, qui a pour vocation d'effectuer un suivi de l'application de la convention d'Aarhus dans le domaine du nucléaire. L'IRSN a souhaité solliciter les membres de CLI afin d'obtenir des retours d'expériences quant à leurs missions et leurs difficultés relatives à la participation des citoyens au processus décisionnel en matière nucléaire.

Enfin, Mme la Vice-Présidente souhaite informer les membres de deux actualités de l'ANCCLI concernant les CLI :

- a. **Les 4^e réexamens de sûreté des réacteurs** consistent à examiner en profondeur l'état de l'installation en tenant compte de son vieillissement, en vue d'une poursuite de fonctionnement au-delà de 40 ans. Les CLI autour d'installations de 900 MWe ont déjà été mobilisées par le HCTISN (Haut-Comité pour la transparence et l'information en matière de sûreté nucléaire) pour organiser des réunions d'information à ce sujet. La CLI de Cattenom sera concernée dans les 2 années à venir.
- b. L'ANCCLI a mis en place un groupe de travail sur les déchets de très faible activité (TFA), chargé d'alimenter la réflexion dans le cadre du débat public au sujet du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). Elle explique qu'il est permis aux membres de la CLI d'y participer.

² Convention d'Aarhus 3 piliers : « l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ».

M. Andreas LUDWIG remercie vivement les interprètes pour leur travail et les intervenants pour leurs réponses à ses questionnements.

Il mentionne notamment le pic radiologique allégué à partir du 14 janvier 2019, de 25 % en hausse. Il s'est fortement questionné sur ce qui se passait.

M. Thierry ROSSO explique que l'alerte est venue alors que rien n'était suspect autour du site, les balises fonctionnant normalement. Après investigation de la part d'EDF, il a été constaté que l'IRSN déversait des analyses sur un serveur européen, qui avait subi un changement d'échelle. Le problème venait par conséquent de ce changement d'échelle. Il remercie M. LUDWIG d'avoir posé la question, car cela a permis de démontrer qu'il n'y avait pas eu de hausse de la radioactivité ambiante après ce 14 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Vice-Présidente remercie les membres pour leur participation et lève la séance à 16h58.